



*Volume 1*

# **RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS**

**de la zone spéciale de conservation  
OSSOUE, ASPE, CESTREDE**

**FR 7300926**

**Département des Hautes Pyrénées**



*Septembre 2005*



**DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
de la Zone Spéciale de Conservation

**« OSSOUE-ASPE-CESTREDE »**  
site FR 7300926

Réalisé par

**Le Parc National des Pyrénées**



**DOCUMENT DE SYNTHÈSE**  
**VOLUME I**

Avec la collaboration des membres du Comité de pilotage local  
présidé par Mr SOUMBO, sous-Préfet d'Argelès-Gazost

Document validé en comité de pilotage le 5 septembre 2005

Travail coordonné par Delphine MARTIN





## **LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL**

### **PRESIDENT**

M. LE SOUS-PREFET D'ARGELES-GAZOST

### **ELUS**

Madame la Députée  
Monsieur le Président du Conseil Régional  
Monsieur le Conseiller Général d'ARGELES-GAZOST  
Monsieur le Maire de Gèdre  
Monsieur le Maire de Gavarnie

### **ADMINISTRATIONS**

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement  
Madame la Directrice Départementale de la Jeunesse et des Sports

### **SOCIOPROFESSIONNELS ET USAGERS**

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées  
Monsieur le chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
Monsieur le Président de la Fédération départementale de la Chasse  
Monsieur le Président de la Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques  
Monsieur le Directeur du GEH Adour et Gaves (EDF)  
Monsieur le Président du Club Alpin Français  
Monsieur le Président de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade  
Monsieur le Président de la Fédération Française de Randonnée Pédestre

### **GESTIONNAIRES**

Monsieur le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges  
Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées  
Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts

### **EXPERTS ET MILIEU ASSOCIATIF**

Monsieur le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen  
Monsieur le Président de l'Association UMINATE  
Madame la Présidente de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen





## AVANT-PROPOS

Le document d'objectifs du site FR 7300926 « Ossoue-Aspé-Cestrède » se présente sous forme de deux documents distincts :

- **LE DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site.

Ce document de synthèse est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

- **LE DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- du document de synthèse auquel s'ajoutent les compte-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque bulletin « Infosite », les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, ... ;
- d'une annexe à part, rassemblant l'ensemble des cahiers des charges écrits pour les mesures de gestion identifiées pour le site FR7300924

Ce document de compilation pourra être consulté sur demande à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (bureau de l'environnement et du tourisme), à la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost et à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Hautes-Pyrénées.





## PREAMBULE

Le *réseau Natura 2000\** a pour objectif « de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences des activités économiques, sociales, culturelles et régionales » qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales. (Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, alinéa 3 du préambule)

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la *diversité biologique\** est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site. (Le présent document d'objectif a été initié avant l'application de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005)

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et des usages du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que pourront être établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.





## SOMMAIRE

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL  
AVANT-PROPOS  
PREAMBULE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>UN TERRITOIRE DEPENDANT DES CONDITIONS NATURELLES MONTAGNARDES.....</b>	<b>3</b>
I.    UN SITE CARACTERISTIQUE DE LA HAUTE MONTAGNE CALCAIRE.....	3
II.   LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES .....	3
A <i>Les habitats naturels d'intérêt communautaire répertoriés sur le site.....</i>	4
B <i>Les espèces de la directive Habitats.....</i>	4
III.  UNE ACTIVITE AGRO-SYLVO-PASTORALE DOMINANTE.....	5
A <i>L'activité pastorale .....</i>	6
B <i>L'activité touristique .....</i>	6
C <i>L'activité hydroélectrique .....</i>	6
D <i>L'activité sylvicole .....</i>	7
E <i>La chasse et la pêche.....</i>	7
a)    La pêche.....	7
b)    La chasse.....	7
<b>DE LA DEFINITION DES ENJEUX A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.....</b>	<b>8</b>
I.    LA HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION .....	8
1. <i>Maintenir la valeur patrimoniale des milieux pâturés menacés de fermeture.....</i>	8
2. <i>Préserver les sites favorables à des espèces ou des habitats remarquables de la directive.....</i>	9
3. <i>La gestion des espèces aquatiques sur des sites pêchés et soumis à une utilisation hydroélectrique .....</i>	9
4. <i>La gestion de la fréquentation touristique .....</i>	9
5. <i>Contrôler les facteurs de dégradations ponctuelles.....</i>	9
II.   DEFINIR LES PRIORITES D' ACTIONS.....	9
<b>ENJEU 1 : MAINTENIR LA VALEUR PATRIMONIALE DES MILIEUX PATURES MENACES DE FERMETURE .....</b>	<b>10</b>
I.    UNE DYNAMIQUE NATURELLE QUI CONDUIT A LA « FERMETURE » .....	10
A <i>Les effets de la « fermeture » .....</i>	11
a)    L'impact sur le cortège végétal .....	11
b)    L'impact sur les espèces.....	11
c)    L'impact de la fermeture des milieux sur les activités.....	11
B <i>L'ampleur du phénomène sur le site .....</i>	12
a)    La progression des landes.....	12
b)    La progression des herbacées sociales.....	13
II.   LES QUARTIERS OVINS : MAINTENIR UNE MOSAÏQUE D'HABITATS NATURELS PAR L'ORGANISATION D'UN PATURAGE OVIN ADAPTE .....	14
A <i>Les quartiers ovins d'Aspé en voie de réorganisation .....</i>	14
a)    Des quartiers ovins variés.....	14
b)    Des actions à moduler par quartier .....	15
B <i>Cestrède : un vaste quartier à l'abandon.....</i>	16
a)    Les enjeux liés à la conservation et à l'usage pastoral des habitats naturels.....	16
b)    Un usage en voie de structuration.....	17
C <i>Les quartiers ovins d'Ossoue à gérer dans un contexte d'échanges.....</i>	17
a)    Des quartiers à forte valeur « abandonnés » en rive droite .....	18
b)    Une utilisation déclinante des quartiers ovins de la rive gauche.....	19
III.  LES QUARTIERS BOVINS : GERER UN PATURAGE SOUTENU POUR LIMITER LA COLONISATION PAR LES LIGNEUX .....	20
A <i>Les quartiers d'Aspé-Saugué proches des prés de fauche .....</i>	20
a)    Un quartier de transition entre la zone intermédiaire et l'estive .....	20
b)    Une utilisation rationnelle par des extérieurs et des locaux.....	20
c)    Des enjeux aux actions .....	20
B <i>L'Oule – Bué.....</i>	21
a)    Un quartier riche en voie d'embroussaillage.....	21

b)	Un chargement fort assuré par des extérieurs.....	21
c)	Des enjeux aux actions : la gestion raisonnée du pâturage bovin pour limiter l'embroussaillage sans créer de surpâturage.....	21
IV.	LES QUARTIERS MIXTES D'OSSOUE : GERER LA PATURAGE POUR ENTREtenir DES MILIEUX DE HAUT INTERET PATRIMONIAL.....	22
A	<i>Les bas de versants en voie de fermeture</i> .....	22
a)	Des pelouses d'intérêt communautaire en voie d'embroussaillage.....	22
b)	Des enjeux aux actions : le complémentarité entre le bétail sur des secteurs.....	23
B	<i>Les quartiers mixtes de la rive droite d'Ossoue qui s'uniformisent du fait de conditions de paturage particulières</i> .....	24
a)	Des quartiers d'une grande richesse floristique.....	24
b)	L'utilisation actuelle.....	24
c)	Des actions pour valoriser ces quartiers en concertation avec les espagnols.....	24
V.	CONCLUSION : DES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES EN VIGUEUR.....	25
<b>ENJEU 2 : PRESERVER LES SITES FAVORABLES A DES ESPECES OU DES HABITATS REMARQUABLES DE LA DIRECTIVE.....</b>		<b>26</b>
I.	UN HABITAT RARE ET PONCTUELLEMENT MENACE : LES BUTTES DE SPHAIGNES.....	26
A	<i>Un habitat rare, d'intérêt prioritaire</i> .....	26
a)	Les sphaignes.....	26
b)	Rareté.....	26
c)	Facteurs risquant d'influencer l'évolution de ces milieux.....	26
B	<i>Une action de suivi à preconiser</i> .....	26
II.	LE PLATEAU DE SAUGUE : POUR LE MAINTIEN DES PRAIRIES DE FAUCHE.....	27
A	<i>Historique : l'évolution de l'utilisation du territoire</i> .....	27
a)	Evolution de la pratique de la fauche.....	27
b)	Les granges foraines.....	27
c)	La petite hydraulique.....	27
B	<i>Le contexte naturel</i> .....	28
a)	Un patrimoine naturel de haute valeur.....	28
b)	La valeur pastorale des prairies de fauche (d'après F. CARTIER, 2001).....	28
C	<i>Des actions complémentaires à entreprendre</i> .....	28
a)	Le contexte humain actuel.....	28
b)	Des expérimentations de reprises de parcelles colonisées par le Brachypode.....	29
c)	Des contrats complémentaires pour l'entretien et la restauration des prairies de fauche.....	29
<b>ENJEU 3 : LA GESTION DES ESPECES AQUATIQUES SUR DES SITES PECHEES ET SOUMIS A UNE UTILISATION HYDROELECTRIQUE.....</b>		<b>30</b>
I.	LES ESPECES AQUATIQUES D'INTERET EUROPEEN.....	30
A	<i>L'Euprocte des Pyrénées, une espèce sensible</i> .....	30
a)	Description et statut.....	30
b)	Une large répartition sur le site.....	30
B	<i>Le Desman des Pyrénées, une espèce dépendante de la microfaune</i> .....	30
a)	Description et statut.....	30
b)	Répartition sur le site.....	31
C	<i>Un partenariat pour mutualiser les compétences</i> .....	31
II.	UN ENJEU LIE A LA GESTION HYDROELECTRIQUE SUR LE SITE.....	32
A	<i>Une exploitation qui implique certaines contraintes</i> .....	32
a)	L'impact possible des débits réservés sur les espèces aquatiques.....	32
b)	L'impact possible des lâchers et déversements.....	32
B	<i>Des actions à entreprendre en partenariat avec E.D.F</i> .....	33
a)	Pour l'amélioration des connaissances sur l'impact de l'activité sur ces espèces.....	33
b)	Pour les aménagements futurs.....	33
c)	L'amélioration des connaissances sur le régime hydrique des cours d'eau.....	33
III.	UN ENJEU LIE A LA PRATIQUE DE L'ALEVINAGE.....	33
A	<i>La prédation par les truites</i> .....	33
B	<i>Les localités concernées sur le site</i> .....	34
a)	Les populations du lac du Cardal.....	34
b)	Un aménagement pour favoriser les populations d'euproctes du Cardal.....	34
IV.	UN ENJEU LIE A DES POLLUTIONS D'ORIGINES HUMAINES.....	34
A	<i>L'impact de pollutions par les hydrocarbures ou des matières organiques</i> .....	34
B	<i>Des projets à prendre en compte</i> .....	35
a)	Un projet d'atelier de transformation fromager à Aspé.....	35



b) Un projet de parking au Milhas .....	35
<b>C Les dispositions à prendre .....</b>	<b>35</b>
a) Intégrer des équipements adaptés pour limiter les effluents au projet .....	35
b) Réaliser un suivi sur ces zones .....	35
<b>ENJEU 4 : LA GESTION DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE .....</b>	<b>36</b>
<b>I. LE COTOIEMENT DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE ET PASTORALE AU MILHAS .....</b>	<b>36</b>
<b>A Le contexte actuel : des activités variées .....</b>	<b>37</b>
a) Une fréquentation touristique soutenue .....	37
b) Un usage partagé par les éleveurs (cf. Enjeu lié à la fermeture § IV. A et B) .....	37
<b>B Une fréquentation automobile mal maîtrisée .....</b>	<b>37</b>
<b>C Une intervention basée sur l'arrêt de la circulation automobile au Milhas .....</b>	<b>38</b>
a) Une valorisation de l'entrée dans la vallée .....	38
b) Une organisation de la circulation automobile et pédestre qui valorise le caractère du vallon .....	39
<b>II. L'IMPACT DES RANDONNEURS SUR LES PRAIRIES DE FAUCHE DU PLATEAU DE SAUGUE .....</b>	<b>40</b>
<b>A Le contexte actuel : des activités variées .....</b>	<b>40</b>
a) Une fréquentation touristique moyenne .....	40
b) Un usage partagé par les éleveurs .....	41
c) Un contexte d'interférence tourisme / pastoralisme .....	41
<b>B Une action basée sur la communication .....</b>	<b>41</b>
a) Une organisation de la circulation automobile et pédestre qui valorise le caractère du plateau .....	41
b) Une information basée sur la sensibilisation à l'agriculture et au patrimoine local .....	42
<b>ENJEU 5 : CONTROLER LES FACTEURS DE DEGRADATIONS PONCTUELLES .....</b>	<b>43</b>
<b>I. LE SENTIER DE LA BERNATOIRE .....</b>	<b>43</b>
<b>A Une activité pastorale dont les impacts sont les plus importants .....</b>	<b>43</b>
<b>B Les habitats naturels touchés .....</b>	<b>43</b>
<b>C Un entretien léger à envisager .....</b>	<b>44</b>
<b>II. LE GR 10 AU NIVEAU DE LA SAPINIÈRE DE BUÉ .....</b>	<b>44</b>
<b>A Le constat .....</b>	<b>44</b>
<b>B Les activités humaines .....</b>	<b>44</b>
a) Une activité pastorale en augmentation .....	44
b) Une fréquentation touristique limitée .....	45
<b>C Une remise en état .....</b>	<b>45</b>
a) La montée du GR 10 très érodée .....	45
b) La lisière supérieure de la sapinière de Bué .....	45
<b>III. LA MONTEE VERS CESTREDE .....</b>	<b>45</b>
<b>A Le contexte humain .....</b>	<b>46</b>
a) Fréquentation touristique .....	46
b) Un pâturage ovin faible .....	46
<b>B Une intervention peu réaliste .....</b>	<b>46</b>
<b>IV. L'IMPACT PONCTUEL DU PIETINEMENT SUR CERTAINS MILIEUX .....</b>	<b>46</b>
<b>A Les zones humides dégradées .....</b>	<b>46</b>
a) Un phénomène très visible .....	46
b) L'ampleur et les conséquences du phénomène .....	47
c) Les localités concernées sur le site .....	47
d) Les propositions d'action .....	47
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>48</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>50</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>54</b>
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>55</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>	<b>59</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>59</b>
<b>TABLE DES PHOTOS .....</b>	<b>60</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>61</b>

**Photo 1 : Vallon d'Ossoue**



**Photo 2 : Cestrède - Bué**

**Photo 3 : Vallon d'Aspé**





## INTRODUCTION

---

Le site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » (FR7300926) fait partie des sites proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la *Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »*\* n° 92-43 du 21 mai 1992 (ou Directive Habitats). Il s'agit d'un site de 5600 hectares caractéristique de la haute montagne *calcaire\** pyrénéenne, qui s'étage de 1490 à 2968 mètres d'altitude sur les communes de Gèdre et de Gavarnie. Sa forte diversité et complexité géologique ainsi que son *étagement\** altitudinal lui confèrent une grande richesse en espèces. Les pelouses et landes *subalpines\** et *alpines\**, ainsi que les falaises et éboulis, occupent la majeure partie du site. Localement, des pineraies de pins à crochets, quelques prairies et zones humides lui confèrent un intérêt particulier. Cette richesse en *habitats naturels\** inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (D.H) et en habitats d'espèces justifie son classement en *zone spéciale de conservation\** (Z.S.C) au titre de la Directive Habitats.

Outre son caractère naturel, ce site est le siège d'une activité pastorale ancestrale bien organisée, caractérisée par un usage différencié de l'espace fréquemment découpé en « quartiers » de pâturage. L'interdépendance de cette pratique avec les milieux qu'elle permet de préserver est un facteur essentiel de compréhension de ce territoire d'altitude. Comme l'exprimait très clairement un éleveur lors du lancement de la démarche Natura 2000 en 2003, « *ce sont les bouses de nos vaches qui font pousser vos fleurs* ». Le clivage ainsi posé entre le monde de l'environnement et le milieu agricole ne fait que souligner la nécessité de travailler en commun pour favoriser le maintien d'activités traditionnelles économiquement viables, garantes de la pérennité des habitats naturels et des espèces qui y sont associées.

Compte tenu de son caractère tout à fait remarquable lié à son contexte de haute montagne, le site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » fait l'objet depuis maintenant presque un siècle de mesures de classements et de protections, visant la mise en valeur de ce territoire que tout le monde s'accorde à qualifier d'exceptionnel. Toutefois, les connaissances sur ce site restaient lacunaires jusqu'à ce jour. En se basant sur une large concertation au niveau local, mais également sur des inventaires naturalistes précis, le document d'objectif a pour but de dresser un véritable état des lieux, doublé d'un diagnostic minutieux qui permette de proposer un véritable projet de territoire adapté à ces vallons pyrénéens.

Pour cela, le Parc National des Pyrénées (P.N.P.) a été désigné opérateur local et chargé de l'élaboration d'un Document d'Objectifs (D.O.C.O.B), ou plan de gestion du site. Ce document rassemble l'ensemble des éléments qui ont permis d'aboutir à des propositions d'actions en vue « *de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales locales* ». Il est basé sur une description précise des modalités d'exercice des différentes activités sur le site ainsi que sur l'ensemble des inventaires naturalistes réalisés. Cette connaissance de base permet de mettre en évidence les enjeux de conservation des habitats et des espèces, pour aboutir à des propositions d'actions concrètes.

Au début de l'année 2004, une permanence en mairie de Gèdre a permis aux habitants et acteurs intéressés de s'informer sur la procédure Natura 2000 en cours. Des groupes de travail réunis tout au long de l'élaboration du document d'objectifs ainsi que des entretiens individuels ont permis de construire la réflexion avec les acteurs locaux pour aboutir à des propositions d'actions concertées. Chaque étape du travail a ensuite été validée au sein du comité de pilotage local, réuni sous l'autorité du sous-préfet d'Argelès-Gazost (*cf. tableau 1 page suivante*). Deux réunions ont permis d'évoquer des problématiques transversales rencontrées sur l'ensemble du Parc National : le 8 avril 2004 concernant la gestion de l'eau, le 27 janvier 2005 sur les signalétiques pastorales et touristiques. Enfin, deux bulletins d'information sur la

Tableau 1 : Groupes de travail et comités de pilotage réunis pour l'élaboration du DOCOB

PHASES D'ELABORATION DU DOCOB	DATES DES GROUPES DE TRAVAIL	LIEU DE REUNION	THEMATIQUES DEVELOPPEES	DATES DES COMITES DE PILOTAGE
Présentation de la démarche de l'opérateur	12/9/2003	Mairie de Gavarnie	Toutes	6/6/2003
Phase I : état des lieux / inventaires	18/1/2003	Mairie de Gèdre	Pastoralisme	30/3/2004
	12/2/2003		Toutes	
Phase II : Analyse et diagnostic écologique	24/6/2004	Vallon d'Aspé	Pastoralisme, hydroélectricité	4/11/2004
	25/6/2004	Vallon de Bué	Pastoralisme, sentiers	
Phase III : Elaboration de propositions d'actions	26/11/2004	Sous préfecture	Espèces et milieux aquatiques	11/5/2005
	9/12/2004	Broto	Pastoralisme	
	13 janvier 2005	Sous préfecture	Tourisme	
Phase IV - Validation du DOCOB rédigé				5/9/2005



démarche en cours, appelés « Infosite », ont été envoyés à chacun des membres des groupes de travail et mis à disposition dans les mairies et en sous-préfecture d'Argelès-Gazost.

En parallèle, un diagnostic pastoral a été réalisé dans le but d'affiner les données pastorales, qui regroupent l'essentiel des thématiques évoquées sur le site « Ossoue-Aspé-Cestrède ». Ce travail, qui alimente le document d'objectifs, est consigné au sein d'un document séparé, fourni à la Commission Syndicale de la Vallée de Barège (C.S.V.B). Sa méthode de réalisation figure en annexe (*cf. annexe 1*).

Le présent document est constitué de deux volumes :

- **Volume I** : le corps du texte associé aux annexes résume pour chaque enjeu de conservation étudié les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation des habitats naturels, espèces et activités concernées
- **Volume II** : les fiches synthétiques (habitats, espèces, activités, actions) illustrées par des cartes descriptives, ainsi que l'ensemble des cartes citées dans le texte



Photo 4 : Falaises calcaires du fond du vallon de Sausse Dessus (crête frontière)



Photo 5 : Falaises siliceuses du Soum d'Aspé (entre les vallées de Luz et Cauterets)

## UN TERRITOIRE DEPENDANT DES CONDITIONS NATURELLES MONTAGNARDES

---

Le site Natura 2000 «Ossoue-Aspé-Cestrède » est situé sur les deux communes administratives de Gèdre et de Gavarnie qui appartiennent au canton de Luz-Saint-Sauveur. Il occupe le vallon d'Ossoue, frontalier avec l'Espagne, et s'étend jusqu'aux vallons de l'Oule et de Cestrède, en incluant celui d'Aspé. Sa limite Ouest correspond à la crête séparant la vallée de Gavarnie de celle de Cauterets.

La partie du site Natura 2000 située en rive droite du gave d'Ossoue fait partie de la zone centrale du Parc National des Pyrénées, qui applique sur ce secteur la réglementation qui lui est propre. Les deux autres tiers du site dépendent de la zone périphérique du Parc National (*cf. Vol. II carte I : Localisation géographique du site « Ossoue-Aspé-Cestrède »*).

### **I. UN SITE CARACTERISTIQUE DE LA HAUTE MONTAGNE CALCAIRE**

Les 5600 hectares du site se répartissent depuis 1490 mètres d'altitude dans la partie la plus basse - au niveau des granges de Bué - à 2968 mètres au niveau du Soum d'Aspé situé sur la crête séparant les deux vallées de Luz et de Cauterets. Les vallons d'Ossoue, d'Aspé et de Cestrède, qui composent l'ensemble du site Natura 2000, sont drainés chacun par un gave portant leur nom, qui s'écoule d'Ouest en Est et se jette dans le gave de Pau.

Bien que soumis à un climat de type océanique *montagnard\**, ce territoire d'altitude est situé dans un carrefour bioclimatique entre les domaines alpin, atlantique, méditerranéen et continental. De plus, l'altitude, l'exposition et les situations d'abri dues aux versants constituent autant de facteurs de variabilité à l'origine de l'étagement de la végétation mais aussi d'un usage différencié du territoire par ses habitants.

Si ces trois vallons reposent sur un substrat calcaire, des formations siliceuses plus anciennes sont visibles au niveau des sommets les plus élevés. Des éboulis *acides\** peuvent ainsi être présents localement et couvrir le calcaire pourtant dominant. Une végétation caractéristique de la haute montagne pyrénéenne sur calcaire ainsi que des *groupements\** plus *acidiphiles\** sur les formations siliceuses peuvent ainsi se côtoyer sur le site.

**Les caractéristiques physiques de ce site d'altitude lui confèrent une variabilité importante, qui aura des répercussions tant au niveau des milieux naturels et des espèces, que du point de vue des activités humaines.**

### **II. LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES**

L'ensemble des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire répertoriés sur le site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » fait l'objet d'une fiche descriptive dans le volume II de ce document de synthèse.

L'étagement du site depuis le montagnard à l'alpin conditionne des milieux naturels et les espèces caractéristiques de ces altitudes, depuis la hêtraie - sapinière jusqu'aux pelouses alpines rases.

Tableau 2 : Récapitulatif des habitats naturels communautaires selon le code de l'Union Européenne (UE)

INTITULE EUR 15 PAL.CLASS	CODE UE	STATUT	PRESENCE DANS LE FORMULAIRE STANDARD*	REPRESENTATIVITE DE L'HABITAT SUR LE SITE FAIBLE : + ; MOYENNE : ++ ; FORTE : +++
<b>EBOULIS ET FALAISES</b>				
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110	C	Oui	+++
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	C	Oui	+
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	C	Oui	+++
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	C	Oui	+++
Pavements calcaires	8230	C	Non	++
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	C	Non	+
<b>ZONES HUMIDES</b>				
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220	C	Oui	+
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240	C	Non	+
Tourbières hautes actives	7110	P	Non	+
Tourbières basses alcalines	7230	C	Oui	++
<b>PELOUSES</b>				
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	6140	C	Oui	+++
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	C	Oui	+++
Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210	C	Non	++
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	6230	p <sup>1</sup>	Oui	+++
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	C	Oui	+
Prairies de fauche de montagne	6520	C	Oui	+
<b>LANDES</b>				
Landes alpines et boréales	4060	C	Oui	+++
Landes sèches européennes	4030	C	Oui	+
<b>FORETS</b>				
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	9120	C	Non	+
Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero - Fagion</i>	9150	C	Oui	+
Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i>	9430	p <sup>2</sup>	Oui	+

<sup>1</sup> En l'absence de critères fiables, la richesse spécifique des habitats cartographiés en 36.311, 36.312, 36.313 n'a pas pu être évaluée de manière satisfaisante. Ces habitats naturels sont donc considérés potentiellement prioritaires.

<sup>2</sup> Les forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* sont prioritaires uniquement sur substrat gypseux ou calcaire.

## **A LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE REPERTORIES SUR LE SITE**

L'inventaire exhaustif et la cartographie des habitats naturels du site « Ossoue-Aspé-Cestrède » a été réalisé au cours des deux saisons de végétation 2002 et 2003, selon une méthodologie décrite en annexe (cf. annexe II). Ces prospections ont permis de relever vingt et un types d'habitats naturels d'intérêt communautaire\*, parmi lesquels trois présentent un intérêt particulièrement fort pour l'Europe et sont considérés comme prioritaires (cf. Vol. II carte II : *Le statut des habitats*). Parmi ces derniers, deux sont rares sur le site, les buttes de sphaignes et les pineraies de pins à crochets sur calcaires. A l'inverse, les nardaies riches en espèces, prioritaires selon la Directive Habitats, sont fréquentes (cf. tableau 2). En plus de ces habitats naturels d'intérêt communautaire, l'utilisation de la nomenclature CORINE Biotopes\* a permis de caractériser un grand nombre d'autres habitats naturels, dont l'intérêt peut être fort au niveau local (cf. annexe III).

## **B LES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS**

Plusieurs espèces animales inscrites aux annexes II<sup>1</sup> et IV<sup>2</sup> de la Directive Habitats sont présentes sur le site. Le statut biologique de ces espèces est décrit plus en détail en annexe (cf. annexe IV) :

### ❖ *Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats :*

- Le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*)
- Le Lézard des Pyrénées (*Iberolacerta bonnali*)
- Le grand Murin (*Myotis blythi*)
- Le petit Murin (*Myotis myotis*)
- La Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

### ❖ *Espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats :*

Parmi les chauve-souris, on peut citer dans la famille des Vespertilionidés le Vespertilion de Dabenton (*Myotis daubentoni*), le Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), l'Oreillard roux (*Plecotus Auritus*), l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) ainsi que la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Parmi les Molossidées, on rencontre sur le site le Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*). Sont également présents sur le site l'Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), la couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*), le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*).

Enfin, deux espèces de papillon citées à l'annexe IV de la Directive Habitats ont été recensées sur le site : le Semi-apollo (*Parnassius mnemosyne*) et l'Apollon (*Parnassius apollo*).

### ❖ *Espèces végétales inscrites au Livre Rouge national :*

Aucune espèce végétale de l'annexe II de la Directive Habitats n'a été recensée sur le site. Toutefois, ce site recèle des stations d'espèces végétales rares et vulnérables. Il existe notamment une station

---

<sup>1</sup> Espèce de l'annexe II de la Directive Habitats : Espèce animale ou végétale d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de la Zone Spéciale de Conservation

<sup>2</sup> Espèce de l'annexe IV de la Directive Habitats : Espèce animale ou végétale d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte





recensée de Renoncule à feuilles de Parnassie (*Ranunculus parnassifolius*) et de Centaurée Faux-Artichaut (*Stemmacantha centauroides*).

La Scrophulaire des Pyrénées (*Scrophularia pyrenaica*), la Drosère à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), le Lycopode des Alpes (*Diphasiastrum alpinum*) et la Saponaire cespiteuse (*Saponaria caespitosa*) sont des espèces recensées sur deux stations différentes du site. Enfin, le Cystopteris des montagnes (*Cystopteris montana*) et le Géranium cendré (*Geranium cinereum*) sont présents de manière plus fréquente que les espèces précédentes.

### III. UNE ACTIVITE AGRO-SYLVO-PASTORALE DOMINANTE

Les activités pratiquées sur le site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » (pastoralisme, tourisme, hydroélectricité, chasse, pêche et sylviculture) font l'objet de fiches descriptives spécifiques, figurant dans le volume II de ce document de synthèse et illustrées par des cartes de synthèse.

Le territoire occupé par le site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » fait partie des biens valléens gérés par la commission syndicale de la vallée de Barèges. Cette commission est aujourd'hui composée des 17 communes du canton de Luz-Saint-Sauveur : Barèges, Betpouey, Chèze, Esquièze-Sère, Esterre, Gavarnie, Gèdre, Grust, Luz - Saint - Sauveur, Saligos, Sassis, Sazos, Sers, Viella, Viey, Viscos et Vizos. Chacune de ces communes est représentée à la commission syndicale par un membre du conseil municipal.

Le site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » s'étend sur un territoire agro - sylvo - pastoral façonné par une utilisation ancienne en un paysage typique. Pendant des siècles, l'économie pastorale basée sur l'autarcie s'adapte avec souplesse aux conditions que lui impose son environnement. Actuellement encore, les activités pratiquées sur ce site dépendent de son potentiel naturel et des contraintes liées à l'altitude: la production fourragère de ses estives, le potentiel hydraulique des cours d'eau, les paysages, les espèces animales que l'on peut chasser ou pêcher.

Toutefois, ces activités ont subi de profondes mutations depuis les années cinquante. Favorisée par les grands chantiers hydroélectriques, l'ouverture de la vallée vers l'extérieur a accompagné une déprise agricole aux effets multiples : augmentation de la taille des exploitations et des troupeaux, arrêt de la production laitière, diminution de la main d'œuvre, difficultés liées à la succession ... Autant de facteurs de diminution de la rentabilité propices à la pluri-activité et au développement de l'activité touristique, encouragée par la création des stations de ski (Gavarnie : 1972). Plus récemment, la recherche d'une production de viande ovine de qualité, concrétisée par l'obtention de l'A.O.C. « Barèges - Gavarnie » en 2001, témoigne du fort caractère identitaire du Pays Toy, désireux de faire reconnaître ses spécificités.

Ces profondes mutations de la pratique agricole, qui ont permis d'améliorer notablement les conditions de travail et de vie des éleveurs, ont des répercussions sur les trois niveaux d'utilisation de l'espace. La déprise agricole entraîne une diminution de la main d'œuvre dans les villages de **fond de vallée** qui se vident et voient leurs services disparaître. Les **zones intermédiaires**, situées entre 1000 et 1800 mètres d'altitude, connaissent un fort embroussaillage lié à la diminution de leur entretien par le pâturage et la fauche. Le petit patrimoine bâti qui caractérise ces zones est souvent abandonné, et les granges vendues comme résidences secondaires.

Au-delà de la limite forestière supérieure, les **estives** accueillent les animaux depuis mai jusqu'au début de l'automne. Ces milieux ouverts, autrefois entretenus à la main par les bergers au cours de la saison, constituent actuellement des territoires de libre parcours pour le bétail qui n'est plus gardienné de manière permanente (cf. *figure 1*).

**Photo 6 : Ovins sur Pouey Arraby, en rive droite d'Ossoue**



**Photo 7 : Randonneur devant le Vignemale, en rive droite du gave d'Ossoue**



**Photo 8 : Le barrage d'Ossoue**

Le site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » est composé en majorité de zones d'estives, mais aussi d'une partie de zone intermédiaire et de prés de fauche sur le plateau de Saugué. Compte tenu de l'étroite dépendance de ces trois niveaux d'utilisation de l'espace, envisager une gestion adaptée des estives nécessite la prise en compte de l'ensemble de ces niveaux.

### **A L'ACTIVITE PASTORALE**

Le site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » est inclus dans les unités pastorales d'Ossoue, Aspé-Saugué et Cestrède Bué. Ces trois estives se caractérisent par une absence de boisement et la présence de nombreux affleurements et barres rocheuses constituant autant de zones dangereuses pour les troupeaux. Ce sont des unités de grande taille sur lesquelles les interventions humaines sont limitées : aucune de ces estives n'est écobuée hormis quelques brûlages pieds à pieds et un gardiennage permanent n'est assuré que très occasionnellement par des éleveurs « extérieurs » (appellation des éleveurs extérieurs au canton et donc ne bénéficiant pas de droits d'usage). En revanche, la commission syndicale assure une surveillance hebdomadaire de l'ensemble des troupeaux par le biais des gardes valléens répartis par secteurs.

A l'exception de l'estive de Cestrède « vendue » aux extérieurs et de la rive droite d'Ossoue destinée aux Espagnols, Aspé-Saugué et Bué sont des quartiers traditionnellement réservés aux locaux. A ces éleveurs attachés à ce territoire depuis plusieurs générations s'ajoutent des « extérieurs ». Parfois implantés sur une estive depuis quatre ou cinq décennies, le nombre de ces extérieurs augmente de façon continue depuis une vingtaine d'années. Les « nouveaux arrivants », exploitants de plaine ou de piémont, ont souvent un lien à l'estive tout à fait différent des exploitants locaux. (*cf. Vol. II carte VI à X : L'activité pastorale sur le site d' « Ossoue-Aspé-Cestrède »*).

### **B L'ACTIVITE TOURISTIQUE**

Sites périphériques vis-à-vis de Gavarnie, les vallons d'Ossoue, d'Aspé et de Cestrède suscitent actuellement un engouement particulier, provoquant une augmentation de leur fréquentation. Le vallon d'Ossoue demeure le secteur le plus fréquenté du site, avec deux atouts particuliers : un accès vers le Vignemale et un site de canyoning en aval du barrage d'Ossoue. Sur l'ensemble du site la fréquentation reste associée à la randonnée, avec des publics variés entre l'été et en l'hiver. Le tourisme estival s'apparente d'avantage à une fréquentation de masse, attirant des publics nationaux voire internationaux, tandis que la fréquentation hivernale est plus diffuse, attirant un public de proximité.

Ainsi, malgré la proximité du prestigieux site de Gavarnie, la fréquentation demeure limitée et associée à la randonnée. (*cf. Vol. II carte XI : Activités de sport et de loisir*).

### **C L'ACTIVITE HYDROELECTRIQUE**

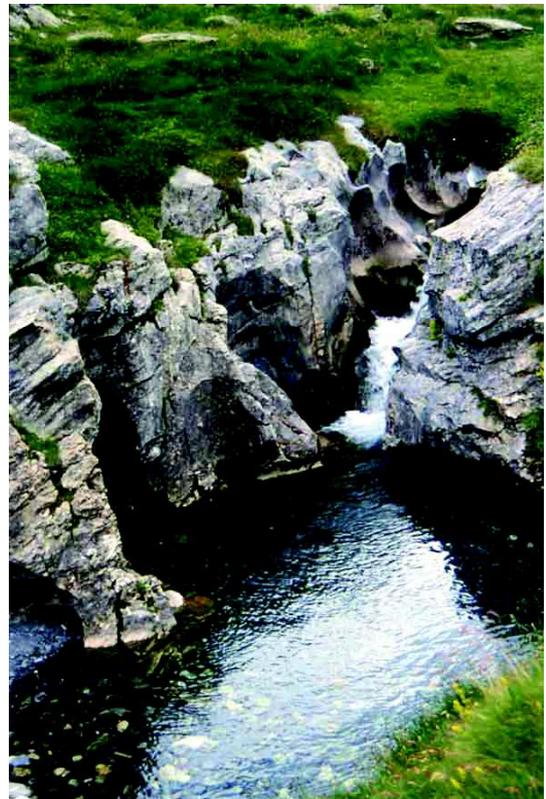
Les installations hydroélectriques du site « Ossoue-Aspé-Cestrède » dépendent du groupement d'usines de Luz - Pragnères qui font elles-même partie du Groupe d'Exploitation Hydraulique G.E.H « Gave de Pau ». Elles se composent de plusieurs retenues concédées et réalisées sur les gaves et ruisseaux de Canau, de Tapou, d'Aspé et de Cestrède. L'exploitation du barrage d'Ossoue, situé en limite du site Natura 2000, peut également avoir des répercussions sur le gave d'Ossoue qui traverse le site.

Les grands travaux hydroélectriques des années cinquante ont profondément marqué ces vallons, notamment par la création de l'accès routier sur l'estive d'Ossoue mais surtout par une modification du régime hydrique et par des constructions en béton (baraquements, cabanes...) qui constituent autant de points noirs dans le paysage. Toutefois, l'apport financier aux communes demeure un important facteur de développement pour l'économie locale. Il est à noter également que l'énergie hydroélectrique qui est une



Photo 9 : Hêtraie de Saint-Savin

Photo 10 : Gave de Lourdes





énergie renouvelable, a aussi un impact positif pour l'environnement. En effet, l'électricité produite avec l'eau des rivières du site est utilisée en période de pointe de consommation et se substitue directement à de l'énergie fossile. Elle permet d'éviter la production de gaz à effet de serre qui a un impact négatif sur le climat global, avec des conséquences locales potentielles, en particulier sur le régime des rivières : augmentation des périodes d'étiage et augmentation de la violence des crues.

## **D L'ACTIVITE SYLVICOLE**

Le site « Ossoue-Aspé-Cestrède » comprend une portion du bois de Saint-Savin ainsi que la lisière supérieure de la sapinière de Bué. Ces deux zones appartiennent à la forêt syndicale de la vallée de Barèges. Les communes de la « Commission Syndicale de la Vallée de Barèges » en sont propriétaires et l'ONF en assure la gestion.

Malgré un potentiel forestier intéressant, des conditions topographiques difficiles limitent actuellement l'exploitation forestière à une utilisation très faible par les affouagistes de Gèdre et de Gavarnie. Le rôle principal de ces forêts consiste donc en la protection contre les avalanches, l'érosion, les chutes de blocs avec une importante fonction environnementale et paysagère.

## **E LA CHASSE ET LA PECHE**

### **a) La pêche**

Le site « Ossoue-Aspé-Cestrède » comporte plusieurs cours d'eau attractifs pour la pêche. Une fréquentation locale, mais également départementale, régionale et nationale, se maintient grâce aux qualités halieutiques de ce site. Les gaves d'Ossoue, d'Aspé et de Cestrède ainsi que les torrents de Sausse Dessus et de la Canau présentent des populations de truites fario, pêchées au toc ou au fouet, et de saumons de fontaine près des sources. Le lac du Cardal, unique lac présent sur le site « Ossoue-Aspé-Cestrède », permet également de pêcher la truite fario. La pêche et les alevinages dans les gaves et ruisseaux du site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » sont gérés par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A) « Les Pêcheurs Barégeois ». La Fédération des Hautes-Pyrénées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique réalise pour sa part l'alevinage des lacs de montagne.

### **b) La chasse**

La société « Les Chasseurs Barégeois » regroupe 180 à 200 chasseurs sur le territoire des 17 communes de la vallée de Barèges. Ce territoire regroupe de nombreux quartiers de chasse intéressants, parfois réputés pour certaines espèces en particulier. Le fond de la vallée de Gavarnie, incluant la partie située en zone périphérique du site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède », s'avère particulièrement favorable pour la chasse à l'isard et à la perdrix grise des Pyrénées. Plus occasionnellement, on y chasse également le lièvre, la bécasse, le sanglier et le chevreuil voire le grand tétras (*cf. annexe V*). La chasse est interdite en zone centrale du Parc National des Pyrénées.

**Le présent volume analysera plus précisément les enjeux de conservation mis en évidence sur le site. Ces enjeux découlent de la dépendance entre les modalités d'exercice de certaines activités (pastoralisme, pêche, hydroélectricité...) et la pérennité d'habitats naturels ou d'espèces patrimoniaux.**

**Si des facteurs d'évolution très localisés peuvent parfois soulever un enjeu de conservation propre à un habitat naturel ou une espèce précise, l'enjeu de conservation concerne le plus fréquemment une *mosaïque d'habitats\** naturels et l'ensemble des espèces attachées à cette mosaïque.**